

complète? On aurait avantage à le savoir. Je ne vois pas de raison valable pour nous cacher cette politique, si elle existe.

• (4.20 p.m.)

L'autre point a trait à la question du courrier de troisième classe—la distribution du courrier adressé «au résident». Je sais que dans les grandes villes qui ont un service postal professionnel à plein temps, la manutention de cette classe de courrier, la troisième, les imprimés destinés «à l'occupant» se fait convenablement. Personne, je pense, dans les centres urbains ne se plaint du service. Dans les régions rurales, toutefois, dans les régions où les bureaux de poste se trouvent dans les villages et des hameaux, ou encore qui ont un petit bureau de poste à une intersection rurale, le maître de poste de l'endroit a trop souvent tendance à traiter ce courrier avec grande désinvolture. On saurait peut-être mal lui reprocher son attitude. Ces maîtres de poste ne font aucun effort pour distribuer le courrier de troisième classe de manière que tous les habitants de la région en reçoive. Les brochures ou autres imprimés sont empilés sur le comptoir et il s'agit de se servir soi-même. Ces bureaux de poste sont ordinairement situés dans de petites boutiques.

Je sais que le courrier de troisième classe est parfois considéré comme du rebut, et un nombre croissant de personnes sont importunées par la fréquence avec laquelle elles en sont bombardées. Toutefois, comme les expéditeurs paient les taxes voulues pour leur distribution, ils sont en droit de s'attendre à ce que ce courrier soit dûment distribué par notre service postal.

Je ne sais si le ministre a reçu un grand nombre de plaintes, mais certains faits m'ont été signalés et j'en ai personnellement été témoin. Plus d'une fois j'ai vu des dépliants empilés sur des comptoirs. Maintenant que le ministre est au courant de la chose, il pourrait peut-être prendre les dispositions voulues pour distribuer un mémoire aux maîtres de poste des bureaux de poste ruraux où cette pratique tend à se propager.

Peut-être que pour faire mieux comprendre aux titulaires de ces bureaux de poste ruraux leurs responsabilités au sujet des envois de 3^e classe il faudra augmenter le salaire annuel qu'ils touchent dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai l'impression que les redressements de traitement qu'on leur a accordés n'étaient pas très élevés. Nombre d'entre eux sont d'avis que l'argent qu'ils reçoivent pour leur travail les dédommage à peine de leurs efforts et cela les décourage.

Je sais que le ministre doit s'occuper d'une foule de problèmes, la plupart ayant trait

plutôt à l'exploitation du ministère qu'à la politique des Postes, et que les deux problèmes que je lui ai signalés ne sont peut-être ni très importants ni très urgents, mais ils se posent depuis longtemps et j'aimerais savoir ce qu'il en pense.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, ce n'est pas dans mes habitudes de commenter les crédits du ministre des Postes car mon parti a toujours compté des députés compétents qui ont étudié à fond l'activité du ministère des Postes. Je leur laisse généralement le soin de mener la discussion.

J'interviens brièvement aujourd'hui pour mettre en garde le ministre contre tout optimisme excessif et contre toute tentative d'abuser de la bienveillance de la Chambre après les compliments qu'il a reçus, ce matin et cet après-midi, de quelques députés pour le travail qu'il accomplit. Il est possible qu'il mérite des éloges; je l'ignore. Je n'ai pas examiné de près ses réalisations. Il y a une année pourtant, nous nous en sommes pris au même ministre à cause des tentatives entreprises, sans raisons apparentes, par le ministère pour supprimer l'adjectif «royale» de la désignation «poste royale» et pour enlever les armoiries royales des camions postaux.

Ce conseil donné, je tiens à dire ceci au ministre des Postes: comme j'ai entendu parler aujourd'hui de sa courtoisie vis-à-vis de divers députés et comme je ne l'ai jamais saisi d'aucun problème, je vais lui transmettre une lettre au sujet d'un homme s'occupant de la livraison du courrier dans ma région et qu'il m'a fait parvenir lui-même. Je la remettrai au ministre sans entrer dans les détails. Je ne tiens pas à accaparer le temps du comité; nous verrons ce qui arrivera. Je verrai si le ministre des Postes mérite réellement tous les compliments que j'ai entendus aujourd'hui.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots et, en même temps, de remercier le ministre, comme d'autres l'ont fait, et de lui dire toute notre appréciation pour son beau travail.

Franchement, je crois que l'honorable ministre est sincère et qu'il fait bien son travail parce que, dans ma circonscription, je n'ai pas eu de plaintes de qui que ce soit et les gens semblent satisfaits de la façon dont le courrier est distribué dans les comtés ruraux. Dans mon comté il n'y a même pas de facteurs.

Je voudrais profiter de l'occasion pour demander à l'honorable ministre s'il serait possible que la ville de Mégantic, la ville où je réside, ait la livraison du courrier par facteurs.